

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 9 Octobre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 26 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann et PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. VIGNÉ Frédéric et COLIN Arnaud.

OBJET :	Tarif 2015 - location des équipements festifs.
----------------	---

N° 2014 / 10 / 09

La Ville de BLAIN est dotée d'une scène mobile et de petits équipements festifs très sollicités. Il est cependant à noter que le prêt ou la location de la scène mobile sont désormais uniquement réservés aux communes et aux associations de la CCRB pour des raisons d'organisation du service.

Considérant, d'une part, les demandes de prêt à venir et, d'autre part, l'intérêt de la ville à fixer un tarif de location.

Vu l'avis du Conseil interne du 2 Octobre 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *décide de fixer pour l'année 2015, les tarifs de location suivants :*

<i>Scène mobile par manifestation</i>	<i>820,00 €</i>
<i>Scène mobile forfait de main d'œuvre</i>	<i>174,00 €</i>
<i>Scène mobile forfait du kilomètre</i>	<i>1,12 €</i>
<i>Podium fixe par manifestation</i>	<i>221,00 €</i>
<i>Praticable module de 2 m² par manifestation</i>	<i>24,00 €</i>
<i>Armoire électrique par manifestation</i>	<i>114,00 €</i>
<i>Rallonge par 5 mètres et par manifestation</i>	<i>3,10 €</i>
<i>Barrières de sécurité par manifestation</i>	<i>2,60 €</i>
<i>Grilles expo par manifestation</i>	<i>12,50 €</i>
<i>Table avec 2 tréteaux par manifestation</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Chaise par manifestation</i>	<i>0,25 €</i>

.../...

Il est précisé que cette tarification ne s'appliquera ni aux associations blinoises ni aux Communes du Pays de Blain.

Le transport est à la charge des demandeurs.

- *décide par ailleurs d'instaurer un système de caution pour le prêt de la sono portable qui est utilisable par les associations blinoises avec une fonction micro de base, et une fonction vidéoprojecteur dans la seule salle Henri Dunant. Le montant de cette caution est fixé à 1 300 €.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 Octobre 2014,

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Blain. The seal features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE BLAIN' at the top and 'Loire-Atlantique' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20141016-CM-2014-10-09-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014

Conseil municipal du 16 Octobre 2014
Délibération n° 2014 / 10 / 09